



Refus d'entrée à l'école maternelle pour retard de 3 mn

Par **saidour**, le **18/03/2008** à **11:30**

Ma fille à 6 ans, ce matin la porte de l'école était fermée, on a refusé de m'ouvrir parce que j'étais arrivée à l'école maternelle à 09h03. Ont-ils le droit de me refuser l'entrée ? Je ressens cela comme de la persécution et j'envisage à terme de ne plus l'y mettre, si cela continue. Comme l'école est obligatoire dès 6 ans, quel recours puis-je avoir? Comme c'est une école publique, sont-ils dans l'obligation d'accepter mon enfant? Je travaille et suis seule à l'élever s'il vous plaît aidez-moi, merci pour vos réponses.